

« *J'ose vous demander, Monseigneur, le rappel de M. Poivre* ».

Lettre du gouverneur Dumas au ministre, le 8 novembre 1767

-----

Au dossier du Général Dumas aux Archives départementales du Tarn et Garonne, cote 20J-130

SOMMAIRE

Cette fort longue dépêche est la première que le gouverneur Jean Daniel Dumas rédigea à l'attention du ministre depuis sa prise de fonction à l'Isle de France, le 14 juillet 1767. Il y rabâche de façon quasi obsessionnelle, sa conviction de l'existence d'un complot visant à rétablir l'autorité de la Compagnie des Indes sur cette colonie. Quoique très argumenté, le propos de Dumas ne convainc de rien, sauf de son propre manque de clairvoyance, et il est probable qu'il n'en fallut pas davantage pour qu'il soit décidé à Versailles du rappel non pas de l'intendant Poivre, mais du gouverneur Dumas.

On connaît au ministère de la Marine la proximité de Poivre avec les tenants des idées physiocratiques ; ceux-ci avaient participé au débat sur la façon dont devait s'exercer le commerce avec l'Asie, et ils avaient clairement exprimé leur position dans un ouvrage : *Du commerce de la Compagnie des Indes*. L'auteur, P. S. Du Pont de Nemours, ne propose nullement de rétablir les privilèges de la Compagnie, mais au contraire de lui supprimer ses quelques avantages résiduels pour établir la liberté totale du commerce.<sup>1</sup> On n'a donc pas dû partager un seul instant à Versailles les convictions de Dumas concernant les visées supposées de Poivre.

\*

Résumons ce courrier en forme de mémoire, tel qu'il nous apparaît. Sa conclusion tout d'abord : « *J'ose vous demander, Monseigneur, le rappel de M. Poivre* ». En un long exposé, Dumas va donc développer les raisons qui nécessitent une telle conclusion.

D'abord la relation de plusieurs faits où, selon Dumas, Poivre aurait outrepassé ses attributions, essentiellement en ne s'accordant pas avec lui sur les sujets qui relevaient de leurs compétences communes ; de là, sans autre précaution, Dumas y voit la preuve que Poivre voulait prendre le contrôle de toute l'administration. Plus en avant dans son courrier on saura où il voulait en venir : ayant tout pouvoir, Poivre pourrait amener la colonie à une situation telle que le Roi préférerait la rétrocéder à la Compagnie.

Dumas poursuit. Lorsqu'il fallut prendre possession du port, de l'hôpital, et d'autres biens de la Compagnie des Indes, Poivre tergiversa, et Dumas pense que, sans son intervention autoritaire, certains biens seraient restés propriété de la Compagnie. D'une simple supputation, Dumas déduit que Poivre aurait voulu laisser les choses « comme elles étaient avant la prise de possession de la colonie », c'est-à-dire aux mains de la Compagnie des Indes.

Il y a des gens pour regretter que la Compagnie des Indes ait perdu l'administration des colonies, écrit Dumas qui se rappelle que M. Poivre lui a dit être parti de Paris ayant toute la confiance de l'administration de la Compagnie des Indes. Deux propositions, sans lien, sauf à vouloir suggérer de conclure que Poivre regrettait l'ancienne administration.

Tout cela amène Dumas à affirmer sa conviction : « M. Poivre est associé et chargé de concourir à l'exécution d'un projet qui a pour but de faire rentrer ces colonies sous l'administration de la Compagnie des Indes. »

Dumas expose en suite comment Poivre s'était très vite dérobé à la tenue d'un journal commun dont lui-même avait été l'initiateur, et qui aurait permis de résoudre les « petites contradictions » et ainsi de maintenir entre eux de bonnes relations ; et de là il conclut : « Quel a donc pu être le motif de M. Poivre en refusant de le continuer, si ce n'est celui de se dérober à la clarté qu'il aurait jetée sur la marche obscure qu'il veut absolument tenir. »

Dumas en vient au parti des comploteurs qui « rassemble autour de Poivre tous ceux dont l'intérêt se combine avec le sien, dans le désir de voir rentrer ces colonies sous l'administration de la Compagnie des Indes ». Les piliers en sont : Hermans, Maudave et Launay. Dumas les observe l'un après l'autre, et imagine les profits que ces quatre hommes pourraient retirer d'un tel changement. Ainsi pour Poivre, à des « appointements médiocres », succéderait une « fortune énorme », Dumas ne nous dit pas par quelle opération.

Le mobile ainsi établi, Dumas s'aperçoit alors de la fragilité de son argumentation ; mais sincèrement persuadé du « vœu secret de l'administration de la Compagnie des Indes et de ceux qu'elle a liés à cet intérêt », il lui reste à invoquer son intime conviction dont la pertinence serait dans le désintéret de sa démarche. En revanche, écrit-

---

<sup>1</sup> Lire Ph. Haudrere, *La Compagnie française des Indes au 18<sup>e</sup> siècle*, T.2, p.799.

il : « si je me trompe, je suis digne des petites maisons, car la somme de ma folie est égale à celle de ma conviction ».

Mais, assuré de sa propre clairvoyance, et sans « autre intérêt que celui du bien du service », il peut conclure en demandant au ministre le rappel en France de l'intendant Poivre.

Ayant probablement encore quelques doutes sur la valeur de sa démonstration, alors qu'il vient de conclure, le voilà reparti sur un nouveau sujet ; cette fois il choisit de disserter sur la gestion opaque par Poivre des deniers royaux.

\*

---

Expédition du *Massiac*

N°1

8 novembre 1767

Monseigneur,

1. Quoique la conduite que M. Poivre a tenue avant notre départ, pendant mon séjour à Lorient, et au Port Louis, portât un caractère fort singulier, elle me paraissait si inconciliable avec sa simplicité et la franchise que j'avais remarquées en lui pendant mon séjour à Paris, que j'attribuai à l'embarras du déplacement la différence qui se faisait apercevoir, et je dus m'astreindre à mettre beaucoup du mien dans notre commerce pour ne pas altérer la conciliation si nécessaire à l'œuvre à laquelle il vous a plu nous employer tous deux.

C'est dans cet esprit, Monseigneur, que nous eûmes l'honneur de vous écrire de Lorient une lettre commune en date du 12 février sur le bruit qui courrait à Paris de notre désunion prétendue. Je devais la nommer telle alors, car elle ne s'était point encore manifestée.

Quelques jactances qui m'étonnaient dans l'opinion que j'avais du caractère de M. Poivre, un air d'autorité exclusive dans les faits qui se présentaient et qui nous regardaient tous deux, peu ou point de communication, et dans ses procédés avec moi un air cavalier et de légèreté que je ne savais à quoi attribuer, tout cela pouvait être l'effet de la préoccupation ; je n'avais point témoigné que je m'en apercevais. Je dus vous épargner la sollicitude que ces bruits auraient pu vous donner sur notre mission, et le commencement de notre lettre, écrit de ma main, nous engagea tous deux à vous rendre, par une lettre commune, un compte fidèle de tout ce qui se passerait de contradictoire entre nous en matière de service ou de procédés.

Ces dispositions de M. Poivre qui m'étonnaient à son arrivée à Lorient se manifestèrent mieux, Monseigneur, lorsque vous eûtes donné l'ordre de vérifier le chargement de la flûte du Roi *la Garonne*, car alors sa contrainte parut et augmenta chaque jour, la communication devint plus difficile, mais toujours séduit par l'air de simplicité qui annonce M. Poivre, j'attribuai cette conduite au Sr Chalan de Belleval [Challan de Belval]<sup>2</sup>, son secrétaire, qui dans ce temps-là me fournit l'occasion de le connaître pour un mauvais sujet, et c'est ainsi que je m'en expliquai dans ma lettre à M. Dubuc, en date du 1<sup>er</sup> mars 1767.

A l'arrivée de M. Poivre dans cette colonie, malgré quelques soupçons dont j'ai donné acte avant mon départ, je m'attendais à voir renaître l'harmonie, et j'ai fait de mon mieux pour la rétablir ; mes efforts ont été inutiles : le premier pas que M. Poivre a fait en administration a annoncé la marche qu'il se proposait de tenir, malgré mes représentations particulières et la forme que j'ai cru devoir y ajouter pour les constater. M. Poivre a toujours cheminé seul, sans communiquer avec moi. Si je ne l'avais pas cherché et pour ainsi dire poursuivi, nous ne nous serions pas vus quatre fois depuis notre arrivée, quoique nos deux maisons ne soient séparées que par la largeur d'une rue.

2. Ainsi il assembla le 26 juillet les Syndics et Députés des différents quartiers de cette colonie sans m'en avoir donné la moindre connaissance, et leur dit de délibérer sur la fixation du prix des grains sans être convenu avec moi de cette démarche.

---

<sup>2</sup> Challan / Chalan et Belleval / Belval. Il semble qu'il faille écrire : *Challan de Belval*.

Cet acte d'autorité exclusive, consigné dans mon mémoire du même jour, aurait pu être attribué à l'ignorance des formes que M. Poivre prend souvent pour prétexte et pour excuse, en disant qu'il ne peut pas s'accoutumer à s'y attacher ; mais il ne m'a jamais parlé depuis de sa fixation du prix des grains qu'une fois, en conversation vague, et je lui dis alors que mon opinion sur le prix du blé se fixait à 15 livres ou 3 piastres. Je n'ai pu obtenir de lui la communication du mémoire des Syndics à ce sujet que lorsqu'il m'a remis son Tableau raisonné, le 24 septembre, jour annoncé pour cette fixation.

Si M. Poivre a été persuadé que la fixation du prix des grains ne regardait que lui, il pouvait me le dire, et même le consigner dans un mémoire en réponse au mien. Il n'a fait ni l'un ni l'autre, mon mémoire a resté sans réponse, et il a continué sur le même ton.

Le service du Roi ne pouvait pas gagner, Monseigneur, à cette contrariété d'opinion ; il y a perdu le moins qu'il m'a été possible, les motifs qui m'ont fait acquiescer au prix où M. Poivre a fixé les grains sont exprimés dans notre journal commun ; il en coûtera un peu plus d'argent pendant les quatre premières années, perte qui peut tourner à quelque utilité par l'émulation, et infiniment moindre sans doute que celle qu'eut fait le bien du service, si l'homme à qui le Roi a confié son autorité eut aliéné toute confiance. [*sic*]

3. La seconde opération de M. Poivre en arrivant ici fut la prise de possession du Port. Il l'annonça plusieurs jours d'avance, visita les maisons et les ateliers, indiqua le jour qu'il commencerait la revue des ouvriers blancs et des esclaves attachés au Port et aux travaux, fixa le nombre qu'il en prendrait, sans avoir eu sur cela la moindre communication avec moi. L'ayant appris par le public, je l'avertis la veille que je me trouverais à cette revue, et j'y assistai en effet le 3 août. Elle fut faite en règle, et j'observai que M. Poivre lâcha quelques sarcasmes à M. Denis, directeur du Bureau de Commerce<sup>3</sup>, qui me parurent déplacés et affectés. Cette opération continua le lendemain, je n'y assistai pas, elle dura plusieurs jours, et le 6 août, M. Poivre me proposa de laisser à la Compagnie des Indes l'entière manutention des ateliers et de tous les travaux du Port. Cette proposition, également contraire aux intérêts de la Caisse du Roi et à ceux de son service, ne pouvait pas avoir mon approbation. Le fret des petits bâtiments nécessaires au service du Roi, et les frais des journées de Noirs, avec ceux des ouvrages des ateliers, auraient infiniment surpassé dans six mois l'achat des Noirs qui ne pouvait monter à une somme considérable. Cette proposition de M. Poivre, Monseigneur, dut m'être suspecte et réveilla mon attention ; je lui expliquai ma manière de penser sur la prise de possession du Port, et comme elle emportait évidence, il y adhéra, et la résolution prise à ce sujet fut rédigée dans le journal commun.

J'apercevais dans cette marche de M. Poivre le dessein formé et concerté de laisser les choses comme elles étaient avant la prise de possession de la colonie, et s'il m'eut été permis d'en douter, mon doute se serait évanoui le soir même dudit jour 6 août, lorsque M. Poivre me communiqua une lettre du Bureau de Commerce qu'il me dit avoir reçu la veille, jour de sa date.

Cette lettre qui était visiblement concertée avec M. Poivre, et dont il ne m'avait pas parlé pendant la conversation que nous avons eue ensemble à ce sujet, trois heures auparavant, est copiée dans notre journal commun, et mes réflexions là-dessus sont dans mon journal particulier.

Quoiqu'il en soit nous arrê tâmes de suspendre la prise de possession du Port jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre, en attendant les nouveaux ordres qui pourraient nous arriver par la corvette du Roi *le Vigilant*, ou par le navire de la Compagnie des Indes, *l'Outarde*.

4. La prise de possession de l'hôpital a été soumise aux mêmes incertitudes. La difficulté de pourvoir à sa subsistance, la médiocrité des fonds en ont été les prétextes.

M. Poivre a voulu d'abord le laisser à la Compagnie, à l'entreprise, et si, par complaisance, ou négligeant de discuter avec M. Poivre, je m'étais abstenu de dire mon sentiment, l'hôpital restait entre les mains de la Compagnie, et les gens du Roi y auraient été reçus en payant la journée comme on faisait lorsque la Compagnie avait l'administration de la colonie. Cela eut été contre toutes les règles et toute forme, je dirais même, contre l'intérêt de la Caisse, car par les moyens que j'ai indiqués pour se procurer la subsistance de l'hôpital, les fonds destinés à son entretien doivent suffire si la manutention est bonne, au lieu que, par un relevé fait des frais de l'hôpital sous l'administration de la Compagnie, la journée revient à 4 livres 3 sols, monnaie forte, c'est-à-dire à 6 livres, argent de France.

---

<sup>3</sup> Bureau de Commerce est la structure représentative de la Compagnie des Indes dans la colonie.

M. Poivre et le Bureau de Commerce ont voulu mettre ensuite d'autres modifications à la tenue de cet hôpital, expliquées dans notre journal d'administration dans lequel j'ai consigné mon opinion sur la marche la plus simple et la plus naturelle de ces sortes de choses, et cela fait l'objet de ma dépêche n°2.

5. Il y a à Paris un ordre de personnes, Monseigneur, qui ont vu passer avec regret l'administration de ces colonies dans la main du Roi, et qui n'ont rien épargné pour en faire changer la résolution. Les motifs qui leur ont fait désirer de les conserver, subsistent, et leur font désirer de les reprendre. L'homme du Roi dans cette partie serait imprudent s'il était à cet égard sans précaution et sans défiance. Je n'ai pas pu ignorer à Lorient que M. Poivre était parti de Paris ayant toute la confiance de l'administration de la Compagnie des Indes, puisqu'il me l'a dit lui-même. Tout ce que je vois me le confirme, et les trois opérations dont je viens de vous rendre compte, annoncent que M. Poivre est associé et chargé de concourir à l'exécution d'un projet qui a pour but de faire rentrer ces colonies sous l'administration de la Compagnie des Indes.

Pour remplir la promesse que nous vous fîmes, Monseigneur, dans la lettre commune dont j'ai parlé, j'ai proposé à M. Poivre de vous écrire des lettres communes sur plusieurs choses dans lesquelles nous avons été d'avis différents. Il s'en est excusé, je l'ai pressé, il a résisté : j'ai fait moi-même une lettre commune sur la fixation du prix des grains, que je lui ai portée en communication. Il l'a gardé pour l'examiner, et me l'a renvoyée le lendemain, en y joignant un autre exemplaire qui m'a paru d'abord pouvoir se concilier avec le mien. J'ai encore été chez M. Poivre pour y parvenir, mais il n'a pas voulu convenir des faits, il ne voulait pas qu'il y fut fait mention du mémoire que je lui avais communiqué le jour qu'il avait assemblé les syndics et Députés, et que je lui envoyai le lendemain. Notre manière de rendre les faits est devenue inconciliable, et j'ai été obligé d'accéder à son premier avis, que nous vous rendrions chacun notre compte particulier.

6. Cette manière d'opérer est fort affligeante, Monseigneur, car, lorsque deux hommes sont en contradiction sur un fait, la vérité s'enveloppe et devient difficile à dévoiler ; cela est réservé, Monseigneur, à votre haute sagesse, la clarté résulte toujours des faits mêmes, comparés et réfléchis.

Il semblait que je prévoyais cet inconvénient lorsque pendant ma traversée je formai le projet de tenir un journal commun avec M. Poivre, dans lequel nous écrivions chaque jour nos idées et nos projets respectifs, nos opérations, leurs motifs et les moyens d'exécution. J'avais remarqué à Lorient combien M. Poivre était éloigné de la communication nécessaire entre nous, et ce journal me paraissait fait pour nous rapprocher chaque jour. Je le proposai à M. Poivre à son arrivée, il l'approuva : son incommodité, l'embaras des affaires furent le prétexte de son retardement jusqu'au 6 août, malgré son utilité convenue entre nous et le désir que je témoignais d'en établir le cours. Ce journal a été continué jusqu'au 29 septembre quoiqu'il n'ait été signé que jusqu'au 18 inclus. J'en adresse la copie à M. Dubuc, avec celle des lettres qui en constatent la cessation, et la copie de mon journal particulier.

Si dans le désir que j'ai eu, Monseigneur, de tenir un tel journal je n'obtiens pas votre approbation, je saurai recevoir avec soumission votre censure et votre blâme, et rectifier ma conduite sur les ordres que vous me donnerez, mais tout ce qui s'est passé entre M. Poivre et moi depuis la cessation de ce journal n'en prouve que trop la nécessité ; pour être fidèle à mon engagement, je dois vous rendre un compte exacte des plus petites contradictions qui se sont élevées entre nous. C'est ainsi que je vous promets de l'être, Monseigneur, à tous ceux que j'ai pris lorsque vous m'avez honoré de votre confiance.

Ce journal commun vous apprendra, Monseigneur, la difficulté que j'ai trouvée à communiquer avec M. Poivre ; à chaque page vous me verrez me mettre en avant avec lui ; partout c'est moi qui entame les matières. Au retour de mes voyages dans l'île, je lui rapporte tout ce que j'ai recueilli dans les choses qui le regardent plus particulièrement que moi, je ne prends que le droit d'avis et lui laisse la liberté entière dans ce qui devait nous regarder tous deux, j'attends le moment favorable pour l'avertir que nous devons agir de concert. En un mot, Monseigneur, je crus avoir fait merveille lorsque j'imaginai un pareil journal. Je le regardai alors et je le considère encore aujourd'hui comme le témoignage, le garant et la sanction de l'honnêteté, de la vérité et de la fidélité de toutes nos démarches. Je ne voulais pas le tenir moi-même, et cela y est écrit. Je ne l'ai tenu que par intérim, et lorsque M. Poivre en a improuvé la forme, je l'ai prié de le rédiger lui-même comme je l'en avais prié en le commençant et comme je l'en ai prié plusieurs fois depuis. Quel a donc pu être le motif de M.

Poivre en refusant de le continuer, si ce n'est celui de se dérober à la clarté qu'il aurait jetée sur la marche obscure qu'il veut absolument tenir.

Dans le projet de ce journal, j'en avais une telle opinion que je ne doutais pas qu'il n'eût été prescrit dans les instructions des gouverneurs généraux et intendants des colonies, si l'idée s'en était présentée au Gouvernement ; car on aurait évité par là les assertions contradictoires qui ont été faites si souvent comme il est arrivé entre M. le Marquis de Vaudreuil et M. Bigot ; entre M. de Kerloret et M. de Rochemore ; entre M. de Lally, M. d'Aché, M. de Lery [Leyrit], et M. de Bussy. Un journal commun eut tiré au clair toutes ces contradictions. Malgré cela, Monseigneur, j'ai peut-être tort de l'avoir désiré et de l'avoir en quelque sorte exigé. Mais je vous prie d'observer qu'avant mon départ, j'ai eu lieu de soupçonner quelques intrigues et quelques trames, que tout me confirme dans ce soupçon depuis mon arrivée ici, et que la précaution avec laquelle j'ai voulu cheminer, ayant ma propre sûreté pour motif, n'avait pas moins celle du service du Roi.

7. Cette dépêche sera fort longue, Monseigneur, mais elle doit contenir tout les faits sur lesquels nous avons été d'avis différent, M. Poivre et moi, car si j'ai des torts, je ne voudrais pas y persister. Je n'ai et ne puis avoir d'autre intérêt que celui du bien de la chose publique. Ce n'est qu'en sortant avec honneur du lieu où vous m'avez placé que je puis recueillir le fruit de près de 30 ans de service.

M. Poivre, Monseigneur, est dans un cas bien différent. Il a reçu de vous et de M. Bertin son salaire avant de partir, et, si par des événements bien ménagés, la Compagnie reprenait l'administration de ces colonies, au-lieu d'être borné ici à des appointements médiocres, il y succéderait bien certainement à plusieurs personnages qui y ont fait des fortunes énormes.

Lorsqu'après le déchargement de la flûte du Roi *la Garonne*, il fut question de l'expédier pour Madagascar, M. Poivre fit ses dispositions sans me les communiquer. Peu de jours avant le départ de la frégate, le Sr Glemet, régisseur des traites, vint me communiquer de la part de M. Poivre les instructions en forme qu'il avait reçues de lui. J'eus quelques observations à faire sur ces instructions, je les fis par un mémoire que M. Poivre prit en mauvaise part et auquel il répondit en marge, d'une manière brusque et fâcheuse. Pour lui donner l'exemple de la communication, je lui envoyai sur une feuille, à mi-marge, les instructions que je donnais à M. de Vauquelin, avec une lettre particulière que j'écrivis à cet officier pour en faire la lecture à son état-major, et une lettre que j'écrivais à M. Desforges pour l'engager à garder le commandement de l'île de Bourbon jusqu'à l'arrivée de M. de Bellecombe, et, ces différentes pièces ayant eu son approbation, je lui fis remettre copie.

Ces sortes de difficultés, Monseigneur, ont pour principe le défaut de communication. Si M. Poivre ne fut pas allé en avant sans se concilier avec moi sur ce fait, nous aurions donné au régisseur des traites et au commandant de la flûte des instructions communes pour diriger sur le même principe, et l'objet politique duquel dépend le succès de la traite et dans lequel le Commandant général doit avoir la principale influence, et la traite elle-même dont les détails regardent particulièrement M. l'Intendant.

Avant le départ de la flûte *la Garonne* pour le Fort Dauphin, il fut question entre M. Poivre et M. de Vauquelin, d'en faire suivre la visite par les officiers de la Marine de la Compagnie, experts et connaisseurs en ce genre, pour savoir la manière dont on la disposerait afin de lui faire porter le plus de bêtes à cornes possible. Quelques personnes prétendaient que ce vaisseau ne pouvait pas être employé à cette traite. Il y avait deux jours que M. de Vauquelin m'avait rendu compte de ces dispositions, M. Poivre ne m'en avait encore dit mot ; je proposai à M. Poivre de nous y trouver ensemble. Moins portatif que moi, il s'en excusa et son excuse était fort légitime ; mais le procès-verbal de cette vérification ayant été fait le soir même dans son cabinet, il négligea de me faire avertir, et définitivement il n'est point muni de ma signature quoique j'aie été présent à l'opération.

La présence du Commandant du Port dans une opération faite sur un vaisseau du Roi mérite sans doute qu'on en fasse mention, et je crois devoir me plaindre à vous, Monseigneur, de cette légèreté : elle tend à dire à tout le monde, M. le Commandant se mêle de ce qui ne le regarde pas. C'est M. l'Intendant seul qui est ici l'homme de la chose ; en tout, Monseigneur, la marche de M. Poivre tend à cela depuis notre arrivée, sans qu'il s'en soit jamais expliqué avec moi, que lorsqu'il m'a dit qu'il semblait que j'avais dicté l'ordonnance sur le Gouvernement Civil, et que s'il fallait s'astreindre à suivre cette ordonnance, il ne serait ici que mon commis, aussi s'est-il délivré de cette contrainte.

Au retour de cette frégate de Madagascar, le Sr Glemet ayant écrit une lettre commune, M. Poivre s'abstint de communiquer avec moi sur la réponse. Le matin du jour que la frégate devait partir, je répondis à une lettre particulière que le Sr Glemet m'avait écrite, et je fus la communiquer à M. Poivre ; cela me donna occasion de lui demander communication des nouveaux ordres qu'il donnait à Madagascar. Il me fit part en effet de la réponse qu'il faisait au Sr Glemet qui, par hasard, ne se trouva pas cachetée. Nous étions pourtant convenus le 13 août que nous donnerions des ordres communs, et cela est dans le journal d'administration. Le Sr Glemet avait demandé des habits qui furent faits à Paris pour donner en présent aux princes de Madagascar, et des médailles qui leur étaient destinées. Les habits ne sont point encore arrivés dans la colonie, et M. Poivre envoyait sans difficulté par cette lettre les médailles, avec ordre de les distribuer. Je fis observer à M. Poivre que les habits pourraient être donnés sans conséquence parce qu'ils ne portaient que le caractère d'un simple présent, et qu'on pouvait en faire aux gens à la première vue ; mais que des médailles étaient une marque d'honneur et de confiance, une grâce du Roi, qu'il fallait au moins les faire envisager sous ce point de vue, et qu'en cette qualité, il fallait qu'elles fussent désirées et recherchées avec empressement, que le chef Maimbou n'avait pas encore assez donné des marques de sa fidélité puisque le succès de la traite était encore incertain et qu'on ne cessait pas de nous demander des piastres, et M. Poivre convint de tout cela.

M de Vauquelin, présent à cette conversation, nous répéta comme il nous l'avait déjà dit à l'un et à l'autre en particulier, que l'autorité partagée entre trois dans l'exploitation de la traite produisait le plus mauvais effet du monde. Je l'avais prévu en faisant des notes sur l'instruction du Sr Glemet, et je crus qu'il fallait laisser M. Poivre faire ses réflexions là-dessus pour l'avenir.

Dans cette communication toujours briguée de ma part et amenée avec contrainte, je ne puis apercevoir, Monseigneur, dans M. Poivre qu'un homme exclusif qui s'il parvenait à mettre toutes les parties de l'administration dans sa seule main pourrait les diriger à son gré pour les tourner selon ses vues : alors celles du gouvernement auraient le succès qu'il voudrait leur donner selon ce qui lui conviendrait le mieux personnellement, et de là pourrait résulter le dégoût et l'abandon, objet éternel des administrateurs de la Compagnie des Indes, et dont l'espoir est peut-être fondé sur l'exemple récent de Cayenne rendue à son premier état après d'excessives dépenses.

Je vais mettre succinctement sous vos yeux, Monseigneur, quantité de faits qui conduisent à l'évidence sur les vues qu'avait M. Poivre d'être un administrateur exclusif et sur celles qui en sont nécessairement la suite ; à mesure qu'ils se sont passés, je l'ai averti, ou qu'il outrepassait les limites de ses pouvoirs, ou qu'il était irrégulier dans ses démarches. S'il a pensé quelquefois que j'étais tombé dans le même cas, il aurait dû me le dire, je lui en avais donné assez souvent l'exemple, et nous aurions eu recours à nos Instructions et à l'Ordonnance concernant le Gouvernement Civil qui fixent d'une manière précise les limites de nos pouvoirs. Je l'ai averti par exemple lorsque, sans communiquer avec moi, il a nommé à la place de lieutenant de Port du N.O., - lorsqu'il a signé un permis d'embarquer sur le navire de la Compagnie des Indes *l'Adour*, - lorsqu'après cela il a nommé un lieutenant de Port au Port du Sud-Est qui par l'événement n'a pas été placé, - lorsqu'au départ de la corvette du Roi *le Vigilant* je l'ai prié de m'envoyer la liste des passagers pour signer le permis d'embarquer et qu'il me l'a refusé en me renvoyant pour avoir cette liste à celui qui est chargé par intérim du Bureau des Classes, - lorsque, quelque temps après, il a donné le commandement du bateau *l'Heureux* au Sr Duplessy, - lorsqu'ensuite il a nommé à la place d'enseigne du port le Sr Marquaye qui me le communiqua en venant me rendre compte du port, - lorsqu'il a chargé M. Deribes, procureur général, de vérifier les factures et d'établir le tarif des marchandises de la Compagnie, - lorsque M. Poivre a affecté dans le Conseil, nommément deux fois dans le même jour et dans la même affaire, de ne pas prendre mon avis quoiqu'il fut indispensable, - lorsqu'en parlant des règles qui nous sont prescrites, il m'a dit qu'il semblait que j'eusse dicté l'ordonnance concernant le Gouvernement Civil, - lorsque M. Poivre a assisté à l'assemblée des Syndics et Députés, sans m'en prévenir, - lorsque j'ai appris qu'il a donné des instructions au Sr Merven, capitaine de Port, sans en communiquer avec moi, - et lorsqu'il a chargé M. Codère, conseiller, d'écrire au procureur général de commencer une procédure sur un fait de police et de discipline de la Légion, sans m'en parler, et cela fait la matière de ma dépêche N°5.

Dans ces occasions multipliées, Monseigneur, j'ai averti M. Poivre, avec toute l'honnêteté que j'ai su y mettre, soit de vive voix, soit par écrit, et cela est consigné dans les journaux

Depuis, M. Poivre m'a refusé du papier au moment des expéditions pour l'Europe, et le Sr Caillaut [Cailleau<sup>4</sup>], garde magasin, m'en a délivré sur mon billet, sans cela, Monseigneur, je n'aurais pas eu l'honneur de vous écrire, car il n'y a de papier ici, ni dans les magasins de la Compagnie, ni dans ceux des particuliers.

Depuis, par des motifs qui s'accordent parfaitement avec ceux qui le faisaient opiner pour laisser à la Compagnie le port et l'hôpital, il a voulu suspendre la prise de possession du Réduit, objet qui fait le sujet de ma dépêche N°6.

Avant et depuis, enfin tous les pas que M. Poivre a faits ont tendu à lui faire ce qu'on appelle un parti, je ne dis pas de partisans, car on s'en fait en cherchant à plaire et cela entraine dans l'objectif même de notre mission, mais à rassembler autour de lui tous ceux dont l'intérêt se combine avec le sien, dans le désir de voir rentrer ces colonies sous l'administration de la Compagnie des Indes.

Tels sont M. Hermans, M. le Ch. de Maudave, M. Launay le cadet, et quelques autres qu'ils ont associés à ce projet en qualité de sous-ordres. Le premier accoutumé depuis longtemps à avoir la plus grande influence dans tout ce qui s'est fait ici, qu'on regarderait comme un homme de génie en considérant l'établissement des forges qu'il a créées, si l'on ignorait les grands moyens et les grandes ressources qu'il a tirés de la Caisse de la Compagnie des Indes, par la faveur de l'administration dont il a, de tout temps, su tourner les résolutions selon ses intérêts personnels, a dû voir passer ces colonies dans la main du Roi avec le plus grand regret. Placé dans l'ancienne administration en qualité de conseiller et de commissaire, chargé de sa caisse, jouissant de tout, ayant droit de prétendre par ses talents et ses intrigues jusqu'à la première place si les choses eussent restées sur l'ancien pied, n'ayant rien à espérer de l'administration royale, voyant par elle tous ses projets d'ambition évanouis, il a dû être tout disposé à suivre une route qui put le ramener dans sa première voie.

Il n'y a d'harmonie entre les hommes que par le concert de leurs passions, de leurs intérêts, de leurs vertus, et, suivant ce principe, l'homme que je viens de peindre n'était pas fait pour sympathiser avec M. Poivre s'il était, comme il paraît, homme simple, modeste, sans désirs et sans prétentions. Un grand intérêt les a réunis, et cette réunion à laquelle personne ne s'attendait ici après avoir connu autrefois leurs dispositions respectives, a été préméditée par les premiers auteurs du projet, avant notre départ d'Europe.

Le chevalier de Maudave, syndic du quartier des Pamplemousses, m'avait tenu lors de mon premier voyage sur les côtes, des discours singuliers sur les corvées à fournir par les habitants pour faire les chemins. Je les avais communiqués à M. Poivre à mon retour, et mes réflexions à ce sujet lui ayant été rapportées, il n'a pas dû être satisfait quoique j'eusse eu l'attention de ne le pas nommer en rédigeant cela sur notre journal commun, mais, en ayant eu communication, il ne pouvait pas s'y méconnaître puisqu'il était le seul syndic que j'avais vu qui m'eut tenu ce langage.

Il n'en fallait pas davantage pour enflammer cet esprit ardent, auteur du mémoire estimatif sur le prix des grains, mémoire outré comme l'imagination de son auteur qui, d'ailleurs, est du nombre de ceux qui avaient grand intérêt à vivre sous l'administration de la Compagnie, par l'espoir d'y être admis un jour, d'en diriger les opérations selon ses intérêts personnels, d'avoir autorité et puissance, de parvenir enfin par les mêmes pratiques au but que tant d'autres ont atteint, de faire une grande fortune.

M. Delaunay [de Launay], assesseur au Conseil, a donné dans un travers qui prend sa source dans les arrangements que vous avez pris, Monseigneur, en m'honorant de votre confiance lorsque vous avez déterminé de prendre possession de ces îles, arrangements contraires à ceux qui avaient été pris deux ans auparavant par M. le Duc de Choiseul, lorsqu'il avait nommé pour cela M. le Vicomte de Barrin et M. le Chevalier de Crillon ; alors M. de Launay l'aîné, avait dans cet état-major, une place plus agréable que celle qu'il a aujourd'hui de capitaine dans la Légion ; il ne m'a pas pardonné ce qu'il a perdu en cette rencontre, quoique je n'y aie eu aucune part, et en mesurant sa propre marche de manière à être irrépréhensible dans l'exercice de son emploi, sur quoi je dois lui rendre justice. Il a inspiré son frère qui s'est livré à cet esprit de parti et d'intrigue, au point qu'on l'a jugé le plus capable d'aller faire fermenter en Europe le germe que M. Poivre y a laissé, dont vous avez eu connaissance, Monseigneur, et qui vous fournit l'occasion de montrer votre justice dans la vérification de la flûte du Roi *la Garonne*.

---

<sup>4</sup> Cailleau, Jean François, garde-magasin général à l'île de France. (un dossier à son nom : AN Col E 59)

Ici deux intérêts particuliers se réunissent vers le même but, l'un tend à désirer un changement dans les personnes et l'autre dans les choses.

M. de Launay est le procureur fondé de M. de Maudave, député de cette colonie vers vous, Monseigneur. Il réclama à mon arrivée, ainsi que M. le Ch. de Maudave, son frère, la faveur qu'ils croyaient que je pouvais donner aux entreprises faites par M. de Maudave l'aîné avec la Compagnie des Indes pour la fourniture des bois, et je répondis alors affirmativement, en ajoutant, autant que cela me serait permis en qualité d'administrateur fidèle ; mais pour remplir cette promesse, il aurait fallu s'abstenir de prendre pour le compte du Roi l'atelier des Noirs qui fait les bois au Grand Port par économie, et en opinant pour cela, je n'avais pas rempli la condition sous laquelle j'avais promis la faveur qu'on me demandait. Aussi n'ai-je pas balancé à être d'un avis contraire, et en cela j'ai été d'un sentiment commun avec M. Dubreuil et M. Fournier, contre l'incertitude et la lenteur que M. Poivre a mis à prendre ce parti.

Le choix de M. de Launay pour aller à Paris porter les dépêches de M. Poivre, travaillées par le Ch. de Maudave, vient en partie de sa grande liaison avec M. de Maudave l'aîné qui peut avoir un troisième intérêt à suivre, relatif aux deux dont je viens de parler ; celui-là a maintenant l'honneur d'être connu de vous, Monseigneur, il est ici grand propriétaire, grand débiteur, et très bon père de famille, je désire fort qu'il repousse les insinuations qu'il recevra à l'arrivée de M. de Launay.

Les contradictions contenues dans cette lettre, Monseigneur, pourraient paraître des misères à des yeux distraits, et chacun en particulier ne mériterait peut-être que ce nom ; mais leur réunion et leur suite que des avis multipliés et successifs n'ont pu arrêter, leurs circonstances et leurs inductions qu'elles présentent, emportent conviction dans un esprit observateur et attentif, pour qui l'air, le ton, la manière ont le degré de force qu'ils donnent toujours aux actions et aux discours. Tout cela, Monseigneur, ne se peint point dans une lettre, mais je l'ai trop bien saisi pour qu'il me soit permis de douter que M. Poivre n'ait un grand intérêt à voir rentrer ces colonies dans les mains de la Compagnie des Indes, et que ce projet ne soit le premier objet de toutes ses pensées, le premier mobile de toutes ses actions. Lorsque je le sens si bien, je serais infidèle si, par une réticence coupable, je m'abstenaiss de l'articuler : j'exposerais cette colonie à languir encore tandis que vous désirez et qu'il est nécessaire qu'elle tende rapidement à sa prospérité. Et si le vœu secret de l'administration de la Compagnie des Indes et de ceux qu'elle a liés à cet intérêt, avait son exécution, la France perdrait sans doute à la première rupture un point d'appui que la nature a fait pour être terrible, que vous pouvez rendre tel à moindre frais qu'on ne pense, d'où la vengeance peut partir, qui domine un pays toujours sujet aux révolutions, où il s'en fomente au moment où j'écris et que nous devons à l'excès même de la puissance de nos ennemis.

Dans un si grand intérêt, que feriez-vous ici, Monseigneur, d'un homme pusillanime qui n'oserait pas parler.

J'ai voulu tenir un journal commun, M. Poivre l'a suivi pendant six semaines avec contrainte ; ce journal nous éclairait trop, il s'y est soustrait, les deux lettres qu'il m'a écrites à ce sujet méritent d'être lues, la première surtout, plus travaillée et plus réfléchie que l'autre, où M. Poivre s'enveloppe de sa simplicité, est un miroir fidèle dans lequel ses intentions viennent se peindre.

Les notes qu'il mit de sa main dans tous les articles du journal le jour qu'il refusa de le continuer, portent elles-mêmes un caractère qui frappe ; en un mot, Monseigneur, ma conviction est entière, et notre journal commun, mon journal particulier vous fourniront les clartés d'où la vôtre doit résulter ; si je me trompe, je suis digne des petites maisons, car la somme de ma folie est égale à celle de ma conviction. J'ose vous demander, Monseigneur, le rappel de M. Poivre, et je vous prie d'observer que je ne puis avoir à cela d'autre intérêt que celui du bien du service ; vous enverrez toujours ici un autre homme à sa place, je n'ai rien à gagner ni en puissance ni en autorité, les intérêts de M. Poivre et les miens comparés sont ici un puissant argument.

On en tirerait sans doute un autre aussi fort de l'administration des fonds, mais je n'en ai aucune connaissance, M. Poivre en me parlant souvent de leur médiocrité et des dépenses imprévues, ne s'est jamais expliqué sur leur nature et leur qualité, et l'article 47 de l'ordonnance concernant le Gouvernement Civil a fixé sur cela mes limites. Cependant le 19 octobre, ayant prié M. Poivre de me faire remettre un bordereau de la caisse, il me le promit pour le lendemain, et nous convînmes qu'il



contiendrait le détail des dépenses depuis notre arrivée. Ne l'ayant point reçu, je le lui redemandai quatre jours après, et il m'envoya une simple note de l'argent reçu et de celui qui restait en caisse.

J'ignore donc, Monseigneur, quel est l'objet des dépenses, mais je me suis astreint à n'en occasionner aucune ; et quand j'ai opiné pour la prise du port, pour celle de l'hôpital, et pour celle de l'atelier des bois au Grand Port, j'ai coupé la racine au projet formé d'effrayer la Cour par leur seul tableau ! Quand je n'aurais fait que cela, Monseigneur, depuis que je suis ici, je puis me flatter d'avoir bien mérité de la patrie ; l'objet seul de la dépense journalière du port, sans avoir main d'œuvre à soi, eut coûté plus d'argent que vous n'en avez attribué à l'administration entière des deux colonies.

Je suis avec respect, Monseigneur, votre etc.      Signé Dumas

\* \* \*